

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 novembre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

[Traduction]

 Prière

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'OPPOSITION OFFICIELLE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Madame la Présidente, je sais que ce n'est pas l'usage de faire des observations sur la présence ou l'absence de quelqu'un à la Chambre, mais nous avons convoqué le Parlement aujourd'hui sans qu'aucun député de l'opposition officielle ne soit apparemment présent. Je ne parle pas d'un député en particulier. Une telle situation s'est peut-être déjà produite, mais je me demande si elle est correcte.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis certaine que le député se souviendra qu'on ne doit pas mentionner la présence ni l'absence de qui que ce soit à la Chambre.

M. Lee: Madame la Présidente, toujours au sujet de ce recours au Règlement, permettez-moi de préciser très clairement que je ne parle pas de l'absence ou de la présence d'un député en particulier. Je parle de l'absence évidente de tous les membres de l'opposition officielle à la Chambre aujourd'hui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Pour atteindre le quorum, il faut la présence de vingt députés à la Chambre et ces vingt députés sont présents. Nous passerons donc au dépôt de documents.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à des pétitions.

PÉTITIONS

LES DROITS DES GRANDS-PARENTS

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter ce matin, au nom des électeurs de ma circonscription, des pétitions demandant au Parlement de modifier la Loi sur le divorce afin d'assurer le droit des grands-parents à voir leurs petits-enfants.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, les habitants de ma circonscription, Okanagan—Similkameen—Merritt, ajoutent leur voix à celle du nombre sans cesse grandissant de personnes qui s'inquiètent de ce que le gouvernement empiète sur les droits des simples citoyens canadiens qui sont respectueux des lois.

Cet empiètement prend la forme d'un resserrement des lois sur le contrôle des armes à feu au Canada, lois qui sont déjà bien assez rigoureuses. Les Canadiens disent clairement que ce ne sont pas les armes à feu, mais les crimes qui posent un problème au Canada.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'opposer à l'adoption de toute autre mesure législative sur l'acquisition et la possession d'armes à feu et de prévoir des lignes directrices strictes et des peines obligatoires à l'intention des personnes qui acquièrent ou utilisent une arme à feu pour commettre un crime de violence.

Je suis d'accord avec les pétitionnaires et je prie instamment le gouvernement de reconsidérer sa position.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. Scott (Skeena): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

Le 3 mai dernier, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* la question n° 47. Dans cette question, je demandais des renseignements sur les montants dépensés pour les réceptions et les voyages des sous-ministres en 1991, en 1992 et en 1993. Par la suite, la